

Réf: Dossier N° : 49547

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ELECTPLUS CONSTRUCTION »

Siège social : **ABIDJAN - ABOBO ANONKOUA, CENTRE DE SANTE
ASAPSU, 25 BP 1116 ABIDJAN 25**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07 Mai 2018, et enregistrés au CEPICI le 14 Mai 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « **ELECTPLUS CONSTRUCTION** » .

Objet: L'électricité générale; La plomberie; La menuiserie bois et aluminium ; Achat et vente de matériels de construction et divers ; Et toute autre activité annexe ; Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Deux Cents (200) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: **ABIDJAN - ABOBO ANONKOUA, CENTRE DE SANTE
ASAPSU, 25 BP 1116 ABIDJAN 25**

GERANT: Monsieur **KOUADIO KOUADIO PROSPER**.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-12460 du 14/05/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°11533 du 14/05/2018

